

Vous pourriez être admissible à des prestations au titre d'un Règlement en matière de recours collectif concernant la cyberattaque contre Sony Pictures Entertainment
Pour d'autres informations, visitez www.CyberattackSettlement.com ou composez le 1 855 907-3142

Un tribunal fédéral a autorisé le présent avis. Il ne s'agit pas d'une sollicitation de la part d'un avocat.

Une Entente de règlement a été proposée dans le cadre d'une poursuite à l'encontre de Sony Pictures Entertainment Inc. (« *Corona v. SPE* ») concernant la cyberattaque contre SPE au printemps 2014 (la « Cyberattaque SPE »). Si vous étiez un employé, actuel ou ancien, de la société ou de la production de SPE ou de l'une de ses filiales, en date du 24 novembre 2014, vous faites partie du groupe du recours collectif. Si vous n'étiez pas un employé, actuel ou ancien, de la société ou de la production de SPE ou de l'une de ses filiales, au 24 novembre 2014, mais que vous recevez le présent avis relatif à cette Entente de règlement par courriel, SPE vous a identifié comme étant une personne dont les Renseignements Personnels ont été divulgués sur Internet en raison de la Cyberattaque SPE, et vous faites partie du groupe du recours collectif. Les membres du recours collectif qui résident aux États-Unis ou à l'extérieur peuvent demander des prestations au titre de la présente Entente de règlement.

Quelles sont les prestations offertes par l'Entente de règlement?

Services gratuits de protection de l'identité

SPE offrira gratuitement aux membres du recours collectif des services de protection de l'identité par l'intermédiaire de AllClear ID (« AllClear ») et IDT911.

- **IDT911** : Les membres du recours collectif résidant au Canada peuvent s'inscrire à IDT911, afin d'être couverts jusqu'au 31 décembre 2017. Si vous vous êtes déjà inscrit à une surveillance du crédit relativement à la Cyberattaque SPE par l'intermédiaire de AllClear Pro Canada, votre protection ne se poursuivra pas jusqu'au 31 décembre 2017 et vous devez vous inscrire à IDT911 pour bénéficier d'une surveillance du crédit et recevoir une police relative à l'assurance contre le vol d'identité, ainsi que d'autres services. Inscrivez-vous sur le site idca.breachresponse.com ou en appelant IDT911 au 1 866 272-1415. Vous avez jusqu'au **23 mai 2016** pour vous inscrire gratuitement. Le fait de ne pas vous inscrire à IDT911 peut avoir un effet sur votre admissibilité à effectuer une Réclamation en matière de Vol d'identité/d'Abus.

AllClear Secure : Les membres du recours collectif résidant au Canada se verront également offrir gratuitement une protection au titre de AllClear Secure, jusqu'au 31 décembre 2017. Veuillez noter que IDT911 offre des avantages et des services (y compris une surveillance du crédit et une police d'assurance de protection en matière d'identité de 1 million de dollars) qui ne font pas partie de AllClear Secure. Vous devez vous inscrire à IDT911 si vous voulez bénéficier de ces avantages et services.

Paiements en espèces pour les Réclamations valides

Les membres admissibles du recours collectif peuvent soumettre des réclamations aux fins de paiement. Pour soumettre une réclamation, veuillez visiter www.CyberattackSettlement.com. Il existe deux sortes de réclamations :

- Vous pouvez soumettre une **Réclamation de mesures préventives** au plus tard le **23 avril 2016** si vous avez engagé des coûts réels, ou si vous avez passé du temps, avant le 19 octobre 2015, afin de prendre des mesures pour éviter un Vol d'identité/un Abus résultant de la Cyberattaque SPE (par exemple, si vous avez souscrit des services de surveillance du crédit, procédé à un gel de votre crédit ou si vous avez fait l'objet de signalements concernant votre crédit en raison de la Cyberattaque SPE, dont vous n'avez pas encore obtenu le remboursement. Les réclamations valides seront réglées au moyen d'un fond de mesures préventives de 2 millions de dollars.

- Vous pouvez soumettre une **Réclamation de vol d'identité/d'abus** au plus tard le **31 décembre 2017**, si vous avez subi, ou si vous subissez, des pertes réelles et non remboursées en raison d'un Vol d'identité/d'un Abus qui représente(nt) une conséquence directe de la Cyberattaque SPE. Les réclamations valides seront réglées au fur et à mesure de leurs validations et de leur approbation, à concurrence d'un plafond global de 2,5 millions de dollars.

Pour obtenir plus d'informations, y compris les conditions relatives à l'admissibilité et aux documents, visitez www.CyberattackSettlement.com.

Comment puis-je obtenir ces avantages?

Pour vous inscrire gratuitement à IDT911, visitez idca.breachresponse.com ou appelez IDT911 au 1 866 272-1415. Pour soumettre une réclamation de paiement, soumettez un formulaire de réclamation en ligne sur le site www.CyberattackSettlement.com; vous pouvez également soumettre un formulaire de réclamation par la poste. Visitez www.CyberattackSettlement.com pour obtenir d'autres informations, y compris concernant les conditions relatives à l'admissibilité et aux documents.

Quels sont mes droits?

Si vous ne faites rien, vous serez lié par l'Entente de règlement. Si vous voulez conserver le droit de poursuivre SPE vous-même, vous devez vous exclure de l'Entente de règlement avant le **9 mars 2016**. Si vous restez dans l'Entente de règlement, vous pouvez vous opposer à l'Entente de règlement ou à l'application des honoraires de l'Avocat des requérants. Vous pouvez vous y opposer jusqu'au **9 mars 2016**. Le Tribunal tiendra une audience dans cette affaire le **6 avril 2016 à 10 h** afin de décider s'il y a lieu d'approuver (1) l'Entente de règlement et (2) les honoraires, frais et dépenses d'avocat, ainsi que les montants accordés aux demandeurs dans cette affaire et aux autres qui ont intenté des poursuites à l'encontre de SPE concernant la Cyberattaque SPE. Vous pouvez comparaître à l'audience, mais ce n'est pas obligatoire. Vous serez représenté par l'Avocat des requérants, mais vous pouvez recourir aux services de votre propre avocat, à vos frais. Pour obtenir un avis détaillé contenant davantage d'informations concernant l'Entente de règlement, y compris comment vous exclure ou vous y opposer, ou pour consulter l'application des honoraires de l'Avocat des requérants lors du dépôt, visitez www.CyberattackSettlement.com ou composez le numéro sans frais 1 855 907-3142.

Pour d'autres informations, visitez www.CyberattackSettlement.com ou composez le 1 855 907-3142

Votre numéro d'identification personnel est :

Votre numéro de Réclamation est :